

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 13 septembre 2021**

---

Délibération n° 2021 - 13/09/2021 - 1

*Approbation du procès-verbal*  
*de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021*

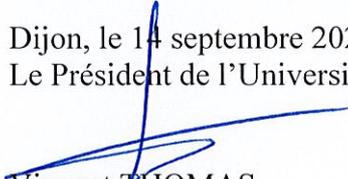
---

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 18 Membres représentés : 10 Total : 28	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 28</b>  <b>Pour : 28</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021.**

Dijon, le 14 septembre 2021  
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021*

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne
--

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement
--